

REVUE DE PRESSE – VENDREDI 30 MAI 2008

Actualité nationale – initiative

→ Nouvelle Revue PRD – les Radicaux, 28.05.08, RADICALISME ET LIBÉRALISME, p. 15

Robert George, ancien député, Servion

Je me permets de revenir sur les propos entendus lors du dernier Congrès des Radicaux et de livrer l'intervention que j'avais prévue, mais qui m'a été refusée. Les nouveaux statuts donnent au parti une structure efficace. Félicitations au groupe de travail et aux animateurs du débat pour cette nouvelle organisation, qui ne demande qu'à faire ses preuves. Mais elles ne viendront que par la capacité des élus à être à la hauteur des enjeux définis.

(...) En ce début de siècle, les Radicaux n'ont pas défendu le radicalisme, d'où la perte de crédibilité et la descente aux enfers que j'ai vécue: élu député en 1957, le parti radical obtenait alors un suffrage sur trois. Avec un électeur sur huit aujourd'hui, le président a pris la bonne décision d'améliorer les structures, mais il faut aussi repenser la doctrine de l'action: historiquement le parti radical n'est pas à droite. Il n'a pas perdu 20% des électeurs en 50 ans, sans raisons fondamentales. (...)

On évoque l'usure du pouvoir, le discours démontre la perte de la rigueur du radicalisme pour la facile dérive vers le libéralisme, un système qui peut asservir l'Homme et crée un monde à deux vitesses, où les laissés pour compte augmentent, nécessitant des aides sociales de l'Etat. Dans la gestion des affaires publiques et l'intérêt général, le libéralisme privilégie trop les intérêts des nantis, comme sous l'Ancien Régime. Je suis revenu combattre ces excès et ces égoïsmes, le « moins d'Etat » du

paquet fiscal fédéral I, qui ne permettait plus à la Confédération et aux cantons d'avoir des recettes suffisantes pour remplir leurs rôles sociaux. Paquets malheureusement soutenus par nos conseillers fédéraux, par nos *Freisinnig* (Libéraux), nom des «Radicaux» suisses allemands, mais combattus par nos conseillers d'Etat.

Qui défend encore l'intérêt général, face au libéralisme accaparateur: les bénéfiques aux privés, les charges à l'Etat? Qui veut l'argent généré par les loteries? Pourquoi la Loterie romande n'a pas eu un casino? Pourquoi Santé Suisse veut-elle faire la loi, choisir ses médecins, ses hôpitaux? Pourquoi payons-nous les médicaments suisses plus chers qu'à l'étranger? (...)

La confiance dans un parti découle de ses propositions et de ses réussites. La phrase du président Fardel pour l'avenir (*NR* 2 avril), se vérifie pour le passé: «Il n'y a pas de miracle en politique, il n'y a que le fruit d'un travail collectif de longue haleine».



Jusqu'à présent, près de 530 millions de francs des gains en loteries étaient attribués chaque année à des projets culturels, sociaux et sportifs. Mais, du fait que toujours plus d'offres se présentent à l'Internet, ces montants disparaissent de plus en plus dans des poches privées. L'initiative populaire «Pour des jeux de hasard au service de l'intérêt public» lancé fin avril voudrait l'empêcher. La collecte des signatures commence maintenant. Elle devra en atteindre 100 000 jusqu'à fin octobre 2009. Jörg Schild de Swiss-Olympic, l'un des initiateurs de l'initiative, est persuadé que l'initiative aboutira.

enü | «Les jeux de hasard autorisés par la Confédération et les cantons doivent servir l'intérêt public». Telle est l'exigence primaire des initiateurs. Ainsi, l'initiative soutenue par un large comité de toutes couleurs politiques, de sportifs et représentants culturels renommés ne veulent pas créer une nouvelle réglementation, mais maintenir une situation qu'ils considèrent avantageuse pour la population. Pour ce faire, l'article 106 de la Constitution fédérale est à préciser et complété par de ajouts (106 a + b).

500 francs par tête

Dorénavant, la Confédération doit être compétente en matière de casinos et percevoir une taxe en rapport avec leur revenus à verser directement à l'AVS et l'AI. Les initiateurs estiment le taux actuel (51,8% du produit brut en 2006) trop bas. Ce taux devrait être fixé par le Parlement. Les cantons doivent surveiller les loteries et paris et faire le nécessaire pour que «la totalité des

gains issus de ces jeux soit destinée à des projets culturels et sociaux ou au sport». Ils pourraient également décider si des jeux on-line sur leur territoire sont admis ou non.

Le but est d'empêcher que les jeux de hasard et leurs gros gains soient de plus en plus privatisés et passent dans la poche de têtes ingénieuses et de promoteur plus ou moins légaux, notamment de l'étranger.

En Suisse, 500 francs par an sont en moyenne investis en paris, grattés, cochés ou misés d'autre manière. Les chiffres d'affaires des loteries augmentent depuis des années, en 2006 de 2,4% soit 2,8 millions de francs, comme le prouve la statistique sur les loteries de l'Office fédérale de justice. Les paris à l'Internet ne sont pas compris dans ces sommes.

Jusqu'à présent, ces jeux de hasard étaient aussi lucratifs pour pratiquement tous les sportifs (amateurs) et intéressés à la culture. Près de 400 millions de francs ont été jusqu'à présent prévus chaque année pour la culture et des intérêts sociaux. «La perte de cette aide serait catastrophique» relève Ruth Lüthi, coprésidente du comité d'initiative. «Des milliers de manifestations, d'expositions et de présentations seraient définitivement supprimées, causant un appauvrissement culturel et des problèmes sociaux. Nous devons y pallier».

La fin pour des milliers de sociétés

Jörg Schild, président de Swiss-Olympic, exprime instamment le désarroi du sport: «Cela ne doit jamais se produire», dit-il au sujet du fait de perdre chaque année 130 millions de francs. La relève

et le sport populaire seraient particulièrement touchés. «Sans les 130 millions annuels des loteries, le système s'effondre. Les investissements dans les infrastructures et manifestations, ainsi que la promotion si importante du sport et de la santé ne seraient plus possibles. Des centaines de milliers de sportifs actifs et des milliers de sociétés sportives seraient en cause et seraient obligés d'abandonner leurs activités.»

«Une contribution vitale»

Le comité d'initiative est dirigé par Jean-Pierre Beuret. Il lance l'appel suivant aux électeurs : «Depuis plus de 70 ans, les loteries suisses fournissent une contribution vitale pour la promotion de la vie sociale, culturelle et sportive de notre pays. Jusqu'à 500 millions de francs parviennent chaque année, via les cantons, aux secteurs du sport, de la culture et de la société et partant aux citoyens suisses. Ce système efficace doit perdurer. Nous devons tous nous en porter garants».

Ces jours, les listes de signatures seront remises aux ménages. Elles peuvent aussi être téléchargées de l'Internet. Le comité d'initiative est persuadé que le nombre de signatures nécessaires sera atteint, car une grande partie de la population serait concernée par la suppression des moyens. □

Autres informations sous www.geheimwohl.ch



Qui fait du loto contribue de l'argent à des projets culturels, sportifs et sociaux.